

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE du 13 FEVRIER 2024 à 14h**

Date de la convocation : 06/02/2024

Date d'affichage : 06/02/2024

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
23	22	23

L'an deux mille vingt-trois, le treize février, à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal de Balbigny se sont réunis en mairie de Balbigny sous la présidence de M. DUPIN Gilles, Maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le 06/02/2024.

L'avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la mairie.

Mme DUFOUR Françoise – M CHOMAT Pascal - Mme VERPY Evelyne- M. Jean Marc VOLLE - Mme TRIOMPHE Christine – M PADET René - Mme CARTON Marie Claude - Mme DURON Josette - M PONCET Marc - MME FERRE Odile - Mme PEILLON Jacqueline - M LAMURE Christophe - M YENIL Etienne - Mme CHABANNE Christelle – Mme PERRIN Cécile – Mme BLANCHARD Claude - Mme PALMIER Catherine - Mme COLOMB Florence - M CELEN Devris - M NAULIN Jean Yves - Mme DURON Sabrina

Pouvoirs déposés : M BOULOGNE Jérôme donne pouvoir à Mme VERPY Evelyne

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme DUFOUR Françoise

Objet : Signature d'une convention de partenariat dans le cadre de la cellule animation captage

M. le Maire expose :

Une convention est proposée entre Loire Forez Agglomération, le Syndicat des eaux de Chazelles et Viricelles, et la commune de Balbigny ayant pour objet de préciser les conditions et modalités de mise à disposition de la cellule animation captage du service de l'eau de Loire Forez Agglomération, au profit des partenaires.

Elle répond à la volonté des partenaires de bénéficier des compétences d'animation de LFA afin de répondre au besoin d'animation autour de la mise en œuvre des programmes d'actions, sur les captages prioritaires, définis par chacun des maîtres d'ouvrages.

Les services mis à disposition sont :

- Animation des programmes d'actions sur les captages
- Le Suivi de la qualité de l'eau
- Un appui administratif et financier pour mes missions liées à la cellule d'animation des captages prioritaires.

Pour se faire la mise à disposition prévisionnelle est estimée à 798 h pour Balbigny, ou 27.78 % (0.5/1.8 ETP), soit 17 900 €.

M. NAULIN s'interroge sur la répartition des charges

M. le Maire rappelle qu'il s'agit d'une répartition en fonction de la taille du captage et que les seules charges réparties sont celles de l'animatrice, mais pas celles de la totalité du service de LFA.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

DECIDE d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention et à verser la participation financière d'ue par la commune de Balbigny.

Fait et délibéré à Balbigny,
Copie certifiée conforme
A Balbigny, le 13/02/2024



Le Maire,
Gilles DUPIN,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'G' followed by a long horizontal stroke that curves upwards at the end.